

01 mai 2007



ECOUTER

- Le direct
- Le dernier flash
- Les rendez-vous d'actu
- Les chroniques
- Créez votre radio
- Podcast

A LA UNE

- Les reportages
- Les dossiers
- Les archives

L'INFO EN BREF

- Les titres du jour
- Les photos du jour
- Zoom sur...
- Monde
- France
- Politique
- Economie
- Sports
- Santé
- Culture-Art de vivre
- Sciences-Nature
- Médias
- High-tech
- People
- Insolite

FRANCE INFO

- France Info a 20 ans
- Les programmes
- L'équipe
- Les news
- Les événements
- Le 3230
- Les fréquences
- Les publications

LES SERVICES

- Météo
- Bourse
- Emploi
- Inforoute

CONTACT/AIDE

ACCUEIL

Nouveau monde

- Présentation
- A la une
- Les archives
- Contactez-moi

Nouveau monde
par Jérôme Colombain

Retrouvez également...

- France-info.com
- Jeux vidéo

Les archives

Mercredi 20 Décembre 2000
Lettre recommandée électronique

Lorsque l'on envoie un courrier électronique par Internet, on ne sait pas toujours s'il est bien arrivé. Rien ne dit que le destinataire en a vraiment pris connaissance. Dans le cadre de relations professionnelles ou simplement commerciales, cela peut poser problème. Alors voici la lettre électronique recommandée avec accusé de réception.



Le principe est simple. Pour expédier un message en recommandé par Internet, il suffit de se connecter au site lettrecommandee.com ou tout simplement lr-ar.com. Après avoir expédié votre e-mail vous recevrez une copie correspondant au bordereau que remet habituellement La Poste au guichet. Ensuite, dès que le destinataire aura pris connaissance de votre message, comme s'il avait signé le registre du facteur, vous recevrez un accusé de réception électronique.

Un tel service existe déjà avec les logiciels de messagerie tels que Outlook de Microsoft. Mais, dans ce cas, les accusés réception n'ont aucune valeur légale. La nouveauté de ce service, c'est que les documents produits sont reconnus devant les tribunaux. En effet, bien que l'organisme qui effectue cette opération ne soit pas une instance officielle mais un intermédiaire privé, il joue le rôle de ce que l'on appelle un tiers de confiance. La lettre recommandée électronique est une preuve que : tel jour à telle heure, tel message a bien été expédié à telle adresse électronique et qu'il a bien été reçu. C'est très utile pour de nombreuses transactions sur Internet. Par exemple pour confirmer une commande ou pour résilier un abonnement. L'accusé de réception virtuel a la même valeur légale qu'un accusé de réception postal.

Ce service ne garantit pas pour autant l'authenticité du courrier. Il ne dit pas que c'est bien monsieur X ou monsieur Y qui en est l'auteur. Mais, après tout, une lettre recommandée sur papier non plus. On peut se faire passer pour quelqu'un d'autre au guichet de La Poste. Pour éviter cela, il faudrait crypter les messages. En revanche, par rapport à un recommandé papier, le recommandé électronique apporte une garantie supplémentaire concernant le contenu car il prouve que c'est bien tel message et pas un autre qui a été envoyé.

La lettre recommandée électronique représente donc une réelle innovation technique et juridique. Reste à la faire entrer dans les mœurs.

www.lettrecommandee.com

Page précédente

ECOUTER

Cliquez pour écouter...
Mardi 01 Mai 2007



> Aide

HORAIRES DE DIFFUSION

Du lundi au vendredi
06h57, 09h27, 10h57, 13h27

Les chroniques High-tech

Les micro-radios

L'actualité des nouvelles technologies (AFP)